

Linguistique / Didactique des langues

**De la prédication seconde à
la prédication première :
KA en créole martiniquais**

Robert DAMOISEAU



DE LA PRÉDICATION SECONDE À LA PRÉDICATION PREMIÈRE : KA EN CRÉOLE MARTINQUAIS

Robert DAMOISEAU

Professeur en Sciences du Langage, Chercheur au CRILLASH
Université des Antilles et de la Guyane (Martinique)
Contact : robert.damoiseau@martinique.univ-ag.fr,

RESUME : Cet article présente une hypothèse concernant l'origine de « **ka** », qui est la marque de l'aspect imperfectif en créole de la Martinique. Dans le prolongement de l'analyse de Naoyo Furukawa concernant les énoncés du type "Le facteur qui passe!", nous essaierons de montrer la filiation de « **ka** » avec la forme "être à+infinitif" intégrée à une structure impliquant une relative déictique.

MOTS CLES : Créole, aspect imperfectif

ABSTRACT : This paper presents an hypothesis about the origin of "**ka**", which is the imperfective aspect marker in Creole from Martinique. Following Naoyo Furukawa's analysis related to the sentences like "Le facteur qui passe!", we try to show the relation of "**ka**" with the form "être à + infinitive" integrated in a structure implying a deictic relative.

KEY WORDS : creole, imperfective aspect

1. INTRODUCTION

L'objet de cette étude est de montrer que l'emploi du morphème **ka** en créole des Petites Antilles, et singulièrement en créole martiniquais, se situe originellement dans un type de structuration qui relève de ce que Naoyo Furukawa nomme "la prédication seconde"¹. La démarche suivie mettra en relation la forme même de l'unité étudiée et son fonctionnement en tant que marque d'aspect au sein d'une structure énonciative particulière. La convergence entre ces différents niveaux de l'analyse permettra de présenter **ka** comme instrument privilégié de la prédication du "montrable".

2. ELEMENTS DIACHRONIQUES

Ka est la marque de l'imperfectif, et s'oppose, en tant que telle, à zéro, qui marque le perfectif dans le système aspecto-temporel du créole martiniquais.

Cf. **E1** : Lapli ka tonbé **E2** : Lapli ø tonbé
Pluie tomber Pluie tomber
Il pleut Il a plu

On précisera que selon la situation, le sens du prédicat, du sujet et de celui des expansions éventuelles, l'aspect imperfectif marqué par **ka** s'oriente vers le progressif, l'itératif, ou le général.

Concernant la forme **ka**, l'hypothèse présentée par Guy Hazaël-Massieux² d'une relation avec la structure française: "être à + infinitif", usitée en français, du 16ème au 19ème siècle, si l'on en croit Gougenheim³, pour l'expression du progressif⁴, paraît fondée.

L'expression de ce type d'aspect mettait en oeuvre une structure d'ancrage du procès à la situation d'énonciation par le biais de ce que l'auteur appelle des "compléments de lieu ou de temps", et notamment l'adverbe "là". Ainsi, il note: "Être là à + infinitif devient de la sorte un synonyme plus populaire de être à + infinitif"⁵.

David Cohen⁶ a montré que de nombreuses langues (égyptien ancien, yoruba, langues celtiques, arménien classique...) recourent à des éléments à signifié locatif pour l'expression de la coïncidence étroite entre procès évoqué et situation d'énonciation, qui fonde l'aspect progressif. Cette procédure a été également décrite à propos du peul⁷. Elle est aussi mise en oeuvre avec: être après à + infinitif, qui est fort vraisemblablement à l'origine de la forme en **ap** du créole haïtien.

On notera qu'en créole contemporain la même mise en oeuvre d'unités à signifié spatial, adverbiales ou non, est très fréquente, en corrélation avec **ka**, pour l'accrochage de l'énoncé à la situation d'énonciation. Ex.:

E3 Nou la ka tjenbé
pers.4 là tenir
On tient le coup

E4 I bò kay-la ka travay
 pers.3 près de maison dét. travailler
 Il est près de la maison en train de travailler

Ces éléments rendent plausibles le rapport entre la structure française:

- Il est près de la maison à travailler
- et celle du créole:
- I bò kay-la ka travay

Cependant la forme **ka** conduit à faire le lien entre cette structuration et celle du français révélant la présence d'une relative introduite par *qui*, la production de cette relative, appelée "relative déictique", "relative événementielle" ou encore "pseudo-relative" s'inscrivant dans le cadre de ce que Furukawa désigne comme étant celui de la "prédication seconde".

3. LA PSEUDO-RELATIVE ET KA

Cet auteur lie fort justement l'analyse de la structure : "Le facteur qui passe !" à celle de la relative complément d'un verbe de perception du type: "J'ai vu Paul qui fumait.", en pointant l'analogie fondamentale présentée par ces deux énoncés, à savoir que la relativisation n'a pas ici comme objectif d'apporter des informations à propos de l'antécédent, mais concernant l'événement auquel réfère le prédicat 2, d'où l'appellation de proposition "événe-mentielle" pour cette relative.

En rappelant les hypothèses de Guy Hazaël-Massieux concernant d'une part une structuration mettant en oeuvre en créole une "double prédication"¹¹¹¹, avec **ka**, et le rapport entre ce mode de prédication et le français parlé: "Voù frère qui vous appelle!" utilisé pour "**C'est** votre frère qui vous appelle"¹¹¹² ou "**Voici** votre frère qui vous appelle!"¹¹¹³, nous soulignons, en relation avec l'analyse de Furukawa, les traits caractéristiques de la construction en **ka**.

3.1. L'ancrage déictique du prédicat

On rappellera en premier lieu le lien entre cette construction et l'ancrage à la situation d'énonciation qu'elle présuppose: si le rôle des "présentatifs" c'est, *voici*, et éventuellement il y a, est celui d'auxiliaires permettant une prédication de type 1 de l'ensemble constitué par la séquence:

Syntagme nominal+relative

séquence qui renferme une deuxième relation prédicative liant le SN au verbe de la relative, on constate qu'en raison du caractère prégnant de cette deuxième relation dans le cadre physique de l'échange, la langue fait facilement l'économie de l'instrumentalisation de la prédication de type 1, c'est-à-dire des présentatifs.

On peut avancer que selon le même processus, dans la structure créole, la présence d'éléments de type déictique (la E3, bò kay-la E4), instruments d'ancrage de la prédication à la situation, n'est pas ressentie comme systématiquement nécessaire, vu la forte référentialité du SN et du prédicat qui lui est associé.

En conséquence, on conçoit que dans les deux systèmes, la structuration à double prédication, ou à "prédication seconde" ait pu évoluer vers une structuration à prédication première, ou à prédication "principale" (cf. Furukawa), l'ancrage naturel au cadre de l'échange de la relation prédicative, apportée par la relative, étant fourni par les conditions mêmes de cet échange.

On rappellera que cette évolution n'est envisageable qu'en raison du statut très particulier de cette relative, qui justifie précisément l'appellation de "pseudo-relative".

3.2. Relative déictique et rhématisation

L'une des caractéristiques de cette structuration tient au caractère aisément identifiable de la relation qui lie sujet et prédicat. On notera d'abord le degré élevé de la "thématicité"¹¹¹⁴ du SN sujet: du fait qu'il est livré par la situation, son identification comme agent du procès évoqué par le prédicat est immédiate. L'enclenchement de la relativisation est alors à interpréter comme un mécanisme de régulation de la thématicité "naturelle" élevée du sujet conduisant à une sorte de rééquilibrage du contenu informatif de l'énoncé en faveur du propos.

Ka serait alors à analyser comme un révélateur de la mise en oeuvre d'une structure de "déthématisation". Cette interprétation est cohérente avec l'emploi de prédicats liés à la présentation d'événements impliquant des sujets à caractère naturellement saillant, dans un schème du type:

sujet agent - prédicat procès dont on peut penser qu'il a connu une haute fréquence dans les conditions où la langue s'est mise en place.

Il convient de remarquer à ce propos une corrélation étroite entre la facilité d'identification du référent du SN sujet dans la situation d'énonciation et l'enclenchement de la relative. Au plan syntaxique, cette forte référentia-



lité du SN se manifeste par la présence du déterminant *la*, témoin de l'ancrage du référent à la situation d'énonciation:

E5 Timanmay-la **ka** pléré
enfant dét. pleurer
L'enfant pleure

A l'inverse, un SN sujet dont l'identification référentielle n'est pas hautement facilitée par la situation fonctionnelle difficilement comme sujet (*An timanmay ka pléré/Un enfant pleure*), la langue préférant là mettre en oeuvre un présentatif (*Ni: il y a*) dont le rôle est celui d'un auxiliaire de thémativité:

E6 Ni an timanmay ki **ka** pléré
Il y a dét.ind. enfant qui pleurer
Il y a un enfant qui pleure

Sur le plan plus général de la relativisation en créole, on soulignera, dans le prolongement des analyses de Furukawa, dont l'application au français n'est en rien restrictive, l'importance du lien entre la haute thémativité de l'antécédent et sa fonction sujet du prédicat 2, qui se matérialise par l'emploi du seul pronom relatif que présente le créole, à savoir *ki*^{VI}: le fait que la langue ne recoure qu'à cette forme est révélateur du poids de la structuration qui allie haut degré de thémativité de l'antécédent et relativisation. Sans disposer de données quantitatives précises, on peut avancer que la relativisation- et on inclut ici le cas de la relative déterminative- s'enclenche de façon préférentielle à partir d'un SN sujet solidement ancré à la situation d'énonciation, cet ancrage se manifestant au plan syntagmatique à deux niveaux^{VII}, d'une part au niveau du strict noyau nominal, d'autre part à la frontière du SN expansé, par le même instrument *la* (et variantes)^{VIII}.

E7 Timanmay-la ki **ka** pléré a sé ta Sandra
enfant niveau 1 qui pleurer niveau 2 c'est celui Sandra
L'enfant qui pleure, c'est celui de Sandra

Pour ce qui est de la stricte pseudo-relative, on remarque que la rhématisation du procès "pléré" va de pair avec le non emploi de *a*:

Cf E5 Timanmay-la **ka** pléré

Cette organisation correspond au schème phrastique de base qui met en oeuvre un prédicat processif et un sujet nominal.

3.3. Relative déictique et aspect progressif

Il existe un lien étroit entre les conditions pragmatiques dans lesquelles la langue étudiée a été amenée à se mettre en place, telles qu'on peut se les représenter, et la pertinence de la relativisation d'un prédicat apte à rendre compte d'un procès en voie de déroulement. La séquence :

Timanmay-la ki (a) pléré a!
enfant dét.1 pr.rel. à pleurer dét.2
L'enfant qui pleure!

que nous posons comme basique de l'énoncé:

Timanmay-la **ka** pléré

est en effet un appel à constat d'un événement dont la réalisation est inscrite dans la situation d'énonciation. La structuration de l'énoncé et la valeur progressive de la suite "a+verbe" sont en parfaite cohérence pour fournir au message sa force événementielle.

On sait que le progressif est le type d'aspect requis pour l'expression d'un procès dans sa plénitude, sous la forme où il est le plus aisément appréhendable par l'interlocuteur. L'emploi de la forme pleine du prédicat va de pair avec l'ancrage serré de l'énoncé à la situation d'énonciation, qui se traduit par l'usage du déterminant *la* (ou *a*), particulièrement apte à fixer le référent nominal sujet au cadre physique du déroulement du procès. On rappellera, concernant ce point précis, que la force déterminative de cet élément est beaucoup plus affirmée que celle du "défini" français.

Le marquage du prédicat par **ka** et du syntagme nominal sujet par *la* (ou *a*) correspond à la volonté du locuteur de présenter le déroulement du procès comme coïncidant étroitement avec son énoncé. L'analyse de cette valeur "hic et nunc" de l'imperfectif, dégagée par Alexandre, Bentolila, Fauchois^{IX}, à propos du système du créole haïtien, vaut également pour le créole des Petites Antilles.

David Cohen a souligné la valeur descriptive du progressif.^{XV} On note que dans les systèmes créoles d'Haïti et des Petites Antilles, le perfectif (marqué par zéro) puise également sa forte valeur résultative dans l'ancrage déictique de la relation prédicative: le procès se lit à partir de son résultat constaté dans le cadre physique de l'échange. On peut s'interroger sur l'absence de parallélisme, au plan formel, de l'expression du perfectif. On



aurait pu attendre, en effet, un marquage de l'opposition imparfaitif-perfectif du type: ka-ki.

Mais le principe même de la structuration impliquant la relative déictique est celui de la simultanéité entre l'acte de parole et la présentation du procès sous sa forme la plus patente, c'est-à-dire celle qui le livre dans son déroulement hic et nunc.^{XVII} Dans ces conditions, il s'explique facilement que la sélection des prédicats compatibles avec ka se soit opérée sur le critère de leur aptitude à référer à un procès constatable dans son déroulement, en d'autres termes à l'expression de "l'événementialité". C'est ainsi que la dimension "montrable" des procès nous semble devoir être invoquée préférentiellement à celle du "durable" - même si elles sont fréquemment naturellement liées- dans la compatibilité des prédicats avec la marque **ka**. Dans la même logique, les prédicats caractérisant des sentiments (enmen: aimer, rayi: haïr), des états ou manières d'être (konnet: connaître, lé: vouloir, fen: avoir faim, sav: savoir...), peu compatibles avec la monstration, et donc n'offrant pas le matériau signifié requis pour l'expression de l'événement, n'ont pas été retenus par la structuration qui a conduit à **ka**. Il est d'ailleurs significatif que ces derniers fonctionnent préférentiellement avec des sujets dont les référents ne se prêtent pas spontanément à la prédication du montrable, à savoir les morphèmes des personnes 1 et 2 : mwen et ou.

3.4. Aspect progressif et expressivité

Si le mécanisme de la relativisation déictique appelle une aspectualisation "progressive", c'est en raison de l'expressivité de ce type d'aspect. La structuration impliquant ki et le progressif répondent au même besoin qu'à le sujet parlant de présenter le procès dans ce qu'il a de plus actuel de façon à susciter l'adhésion de son interlocuteur. David Cohen a mis en évidence ce qu'il appelle les "deux valeurs stylistiques du progressif: celle qu'on pourrait appeler **participative**,^{XVIII} souligne la relation du sujet avec le procès, sa participation, sa responsabilité, l'autre est une valeur **implicative** par laquelle le locuteur s'implique dans l'affirmation de cette relation en la présentant avec un relief particulier."

En relation avec la "valeur implicative" présentée ici, on sait que l'emploi de la marque du progressif comme instrument de modalisation est particulièrement fréquent en créole haïtien^{XVIII}, où elle sert avec une grande systématiquement la temporalisation de type "futur".^{XIX}

Le système des Petites Antilles dispose d'une marque spécifique vouée à l'expression du futur. Si la force de **ka** comme outil permettant au locuteur de s'impliquer dans son assertion pour la renforcer est moins affirmée, son emploi dans ce rôle n'est pas pour autant inexistant. Cf. :

E8 Man **ka** kriyé'w démen
pers.1 appeler pers.2 demain

Je t'appelle demain

E9 Man pa **ka** sav

pers.1 nég. savoir

Je ne sais pas du tout

Cet emploi est clairement lié à la valeur première de **ka**, qui est celle d'un instrument de l'événementialité.

Son rôle en tant que marque de l'itératif, voire du général, doit être également mentionné. Cf:

E10 Lè timanmay-tala pa **ka** wè manman'y, i **ka** pléré
quand enfant dém.nég. voir mère pers.3pers.3 pleurer

Quand cet enfant ne voit pas sa mère, il pleure

E11 Tout timanmay **ka** pléré lè yo fen

tout enfant pleurer quand pers.6 avoir faim

Tous les enfants pleurent quand ils ont faim

Sans les minorer, il convient cependant de voir dans ces emplois des cas d'exploitation contextuelle (cf. notion d'itération apportée par lè, effet généralisant en relation avec l'utilisation de tout en E11) de la notion d'imparfaitivité, le cycle de déroulement du procès étant dilaté par rapport à ce qu'on peut constater dans les cas de strict progressif, sans être situé en décalage par rapport à la situation d'énonciation.

4. CONCLUSION

L'hypothèse que nous avons retenue quant à la morphogenèse de **ka** permet de voir dans cette unité la convergence entre une forme spécifique d'expression de l'aspect progressif en français ancien et un type de structuration particulièrement usité pour la présentation d'un événement en cours, à savoir la "pseudo-relative" ou "relative déictique". Les arguments en faveur de cette hypothèse sont d'ordre pragmatique. On peut penser que les conditions d'utilisation de la langue qui ont présidé à la genèse du créole ont fait une large part à l'ancrage déictique du message. Si on relie la relativisation déictique à la charge descriptive de l'aspectualisation progressive, on trouve en **ka** le révélateur d'une stratégie discursive particulièrement adéquate à la prédication du "procès à montrer". Ainsi pourrait s'expliquer l'une des différences les plus marquantes entre le système aspecto-temporel et modal du créole des Petites Antilles et celui du créole haïtien: ce qui est fourni, pour l'ancrage de l'énoncé au cadre de l'échange, par le signifié originellement locatif de **ap** dans le système haïtien est apporté par une structure de relativisation conduisant à **ka** dans celui des petites Antilles.

BIBLIOGRAPHIE

- Alexandre, C., Bentolila, A. et Fauchois, A. (1983). Les modalités prédicatives en créole haïtien, *Etude syntaxique et rhétorique*. *Espace créole*, 5, 125-202.
- Bentolila, A. (1987). Marques aspecto-temporelles en créole haïtien: de l'analyse synchronique à la formulation d'hypothèses diachroniques. *La Linguistique*, 23, 103-122.
- Bernabé, J. (1982). *Fondal Natal, Fondas kréyòl-la*. Paris : L'Harmattan.
- Cohen, D. (1989). *L'aspect verbal*, Paris : P.U.F.
- Damoiseau, R. (1994). Réflexions sur le fonctionnement du système aspecto-temporel du créole haïtien. *La Linguistique*, 30(2), 105-120.
- Furukawa, N. (1996). *Grammaire de la prédication seconde*. Paris : Editions Duculot.
- Gougenheim, G. (1971). *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris : Librairie A.-G. Nizet.
- Hazaël-massieux, G. (1996). *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*. Aix-Marseille : Publications de l'Université de Provence.
- Hilaire, J.-C. (1995). *Analyse interdialectale de la détermination verbale en peul*. Thèse de Doctorat non publiée, INALCO.

NOTES

- ⁱFURUKAWA, Naoyo, 1996, *Grammaire de la prédication seconde*, Editions Duculot .
- ⁱⁱHAZAËL-MASSIEUX, Guy, 1996, *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence, p. 237.
- ⁱⁱⁱGOUGENHEIM, Georges, 1971, *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Librairie A.-G. Nizet, p. 50-56.
- ^{iv}Appelé "duratif" par Gougenheim.
- ^vGOUGENHEIM, p.55.
- ^{vi}COHEN, David, 1989, *L'aspect verbal*, P.U.F.
- ^{vii}Cf. HILAIRE, Jean-Charles, 1995, *Analyse interdialectale de la détermination verbale en peul*, 1995, Thèse de Doctorat, INALCO, p.129.
- ^{viii}Ouvrage cité, p. 237.
- ^{ix}Ouvrage cité, p. 236.
- ^xA la suite des analyses d'autres linguistes, notamment S. Kuno (1976), Furukawa propose une "échelle des degrés thématiques selon les fonctions syntaxiques de SN" (p.56).
- ^{xi}Cela n'exclut en rien la relativisation par d'autres procédés (cf. la relativisation du SN objet).
- ^{xii}Cf. l'analyse de Jean Bernabé sur le "déterminant copie", BERNABÉ, Jean, 1982, *Fondal Natal, Fondas kréyòl-la*, L'Harmattan, p.15-18.
- ^{xiii}On sait qu'en créole martiniquais, la forme de cet élément varie selon la finale de l'unité qui le précède (ce qui n'est pas le cas en créole de la Guadeloupe).
- ^{xiv}ALEXANDRE, Charles, BENTOLILA, Alain, FAUCHOIS, Anne, 1983, "Les modalités prédicatives en créole haïtien, *Etude syntaxique et rhétorique*", *Espace créole* n°5, 1983, p.125-202.
- ^{xv}Cf. "La valeur d'une forme de progressif ne se limite pas à la pure constatation que le procès est en déroulement, elle l'affirme comme actuel, comme valide à n'importe quel moment pris en référence et souvent, de par sa constitution même, elle le décrit dans son déroulement. On ne saurait négliger la signification de ce phénomène second, conditionné par la forme qui, en principe, n'a pas de valeur fonctionnelle, mais qui joue un rôle considérable dans les évolutions des systèmes." *Ouvrage cité*, p.129-130.
- ^{xvi}L'expression "contrainte de simultanéité" employée par Furukawa dans son analyse de l'énoncé: "J'ai vu Paul qui fumait" est également pertinente pour ce qui est de nos énoncés. Cf.: "On peut ainsi remarquer que ce verbe (le verbe "voir") impose-d'ailleurs, c'est un fait généralement connu- une contrainte de simultanéité au contenu prédicatif de la relative qui suit et que par conséquent, celle-ci est vouée à l'expression d'un procès événementiel, en raison de la limitation spatio-temporelle inhérente à l'activité perceptive." *Ouvrage cité* p. 145. Le bornage déictique du référent du syntagme nominal sujet dans nos énoncés de référence est l'équivalent pragmatique du verbe "voir" utilisé ici.
- ^{xvii}Souligné par l'auteur, ouvrage cité, p. 131.
- ^{xviii}Cf. l'analyse de BENTOLILA, Alain, 1987, "Marques aspecto-temporelles en créole haïtien: de l'analyse synchronique à la formulation d'hypothèses diachroniques", *La Linguistique*, PUF, vol.23, p.103-122.
- ^{xix}Cf. DAMOISEAU, Robert, 1994, "Réflexions sur le fonctionnement du système aspecto-temporel du créole haïtien", *La Linguistique*, PUF, vol.30, fasc.2, p.105-120.